

Image not found or type unknown



Pourrai-je toujours voir mon filleul en cas de divorce...

Par **Amandine57N**, le **12/03/2011** à **02:24**

Bonjour, je suis marraine de mon cousin de 1 an. Son père (mon oncle) va divorcer, si jamais sa femme a la garde de mon filleul, pourrai-je toujours le voir? en sachant que j'ai seulement 14ans et que mes relations avec la mère de mon filleul sont un peu froides... S'il vous plait, répondez-moi. rnrnMerci, Amandine.

Par **mimi493**, le **12/03/2011** à **13:14**

parrain/marraine est un statut sans aucune existence légale. Vous n'avez aucun droit de rien sur le filleul.rnIl n'y a que si un tiers peut prouver qu'il a établi un tel lien avec un enfant que cesser les relations seraient préjudiciables à l'enfant, qu'il est possible que le tiers ait un droit de visite.rnL'enfant a 1 an, vous êtes vous-même une enfant, donc rien, si la mère ne veut pas que vous voyez l'enfant, elle est dans son droit et vous ne pouvez rien faire.rnrnSi le père n'a pas la résidence de l'enfant (la garde d'un enfant ça n'existe pas), il aura des droits de visite et d'hébergement, donc ça sera à voir avec lui.